

Office de consultation publique de Montréal
Montréal, le 3 juillet, 2013

Bonjour Monsieur Doray,

Je profite de l'occasion qui m'est donnée par l'Office pour exprimer mon opinion concernant ce dossier important.

Je suis un résident du quartier Ile des Soeurs depuis 1990. J'ai eu, tout comme les résidents des zones adjacentes au Parc de la Fontaine, l'occasion de me prononcer sur ce projet il y a quelques années, lors de l'ouverture d'un registre de signatures forçant ainsi l'arrondissement à abandonner le projet ou à aller en référendum. L'arrondissement de Verdun plutôt que de soumettre ce projet à un référendum a alors choisi de faire changer la loi pour se soustraire de l'obligation de consulter l'ensemble des citoyens de l'Ile des soeurs !

Je voudrais préciser pour commencer que je suis tout à fait d'accord pour la construction d'une nouvelle école à l'Ile des soeurs. Il est important que les enfants de l'île puissent bénéficier d'une éducation de qualité dans un environnement propice dans leur propre quartier.

J'ai cependant des réserves, comme plusieurs autres résidents, sur certains points si l'emplacement choisi devait être le triangle à l'intersection des boulevards de l'Ile des soeurs et René-Lévesque.

Σ Aspect visuel:

Je considère que construire une école sur cet emplacement va littéralement détériorer l'aspect visuel de cette partie de l'île en éliminant un des seuls espaces verts situés immédiatement après l'entrée de l'île, avec la construction d'un édifice de 3 étages. C'est l'aspect champêtre de l'île qui va prendre un coup si on permet l'élimination de cet espace vert car il n'en existe déjà plus à l'entrée de l'île.

Σ Bruits excessifs:

Je demeure sur la rue Place du soleil juste à l'arrière du site projeté. J'ai choisi cet emplacement pour l'environnement du parc, des espaces verts environnants et la quiétude qui s'en dégage. Demeurer à proximité d'une école comporte des avantages et inconvénients. La construction de l'école

dans le triangle aura comme effet de perturber grandement la quiétude existante et il faudra s'attendre de vivre avec des bruits excessifs provenant de l'école, soit des haut-parleurs de la cour, le déneigement nocturne, etc. en raison de la proximité des installations et des résidences de la Place du soleil.

Σ Parc-école:

De plus comme on a entendu lors des sessions d'information du mois de juin, l'arrondissement n'a pas l'intention de s'arrêter là et planifie de transformer le parc existant (à l'extérieur du triangle) pour en faire un parc-école donc en d'autres mots d'agrandir la cour de récréation de l'école dans le parc vu le manque d'espace dans le triangle !

Σ Stationnement:

Étant donné l'exiguïté du terrain, il n'y a pas de places de stationnement disponibles. Aucune entente n'a également été conclue avec le centre commercial de la Place du commerce. L'arrondissement de Verdun ne voit aucun problème car d'après eux les enseignants pourront stationner sur les rues avoisinantes dont Place du soleil qui demeure la rue la plus proche. Ceci apportera des inconvénients de toute sorte aux résidents de la rue. En effet en hiver il est déjà assez difficile de stationner à cause de la neige entassée sur un côté de la rue. Également certaines journées le stationnement sur certains côtés de la rue sont interdits en journée. La rue deviendra-t-elle le stationnement attitré des enseignants ?

Comme il existe un passage piétonnier entre la rue Place du soleil et le site projeté de l'école il est également à craindre que la rue ne devienne également un troisième débarcadère pour les parents qui voudront éviter le carrefour giratoire.

Σ Hauteur:

La commission scolaire et l'arrondissement avancent qu'ils ont adopté des mesures d'atténuation afin de minimiser l'impact sur les résidents de Place du soleil. Bravo ! Cependant étant donné la proximité des résidences de Place du soleil, il aurait fallu tenir compte un peu plus de la hauteur de l'école projetée et de celle des bâtiments de place du soleil. Ces bâtiments résidentiels comportent 3 étages et l'école en comportera également 3 mais d'une hauteur légèrement supérieure ce qui aura comme effet de couper complètement la vue des propriétaires à l'arrière de l'école. Je ne comprends pas cette décision étant donné que l'on dit vouloir atténuer les impacts sur les résidents immédiats. D'ailleurs la première école primaire située dans le parc Elgar, plus grande, a été limitée à 2 étages bien que les édifices à logements voisins soient de 6 étages !

Σ Achat de terrain:

La position de l'arrondissement de Verdun a toujours été que la ville ne paiera pas un sou pour acquérir un terrain pour une école. Est-ce que ça revient à dire qu'investir dans l'éducation des enfants de l'île des Soeurs ça n'en vaut pas le prix ? Je trouve cette position inacceptable. À ce que je sache nous payons justement des taxes municipales et scolaires pour des services municipaux et scolaires. Je crois que c'est uniquement pour cette raison que le terrain cédait celui du Parc de la Fontaine (ça ne coûtait pas un sou à la ville) !

Je trouve également aberrant que la ville, qui devait donner gratuitement le terrain à la commission scolaire Marguerite Bourgeois, songe maintenant à le lui vendre mais en contre-partie de services futurs !

Σ Sécurité:

J'utilise souvent le carrefour giratoire près du site projeté et je peux vous certifier (ainsi que quiconque utilise ce carrefour) que la configuration actuelle fait que c'est très risqué de traverser en toute sécurité lorsque des véhicules le contournent. La configuration permet que deux véhicules puissent s'y engager simultanément. Également lorsque les véhicules entrent dans le carrefour, ils n'ont pas une vue sur les traverses de piétons de l'autre côté. Même avec un brigadier, si celui-ci ne peut être vu dès l'entrée des véhicules dans le carrefour, il y aura toujours un danger de collision. L'arrondissement préfère avancer que rien ne prouve que ce soit dangereux...

En conclusion, je vous demanderais respectueusement de recommander le rejet de ce projet dans sa forme actuelle et de recommander l'acquisition d'un terrain plus adéquat (i.e. terrain rue Lever ou le terrain Archambault) afin de mieux pourvoir aux besoins d'une école élémentaire que le site projeté.

Je suis persuadé qu'un développement respectant le caractère unique du quartier et les valeurs des résidents des alentours, mis en place avec ces mêmes résidents, serait davantage bénéfique à tous les partis.

Je vous remercie de l'attention que vous m'accordez et je vous prie d'agréer mes meilleures salutations,

Jacques Trudel
Île des soeurs